

DIRECTEUR DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

**Extrait individuel de la décision
n°FOR-SE1-2024-11-27-A-00151719
portant délivrance d'une autorisation d'exercice**

**NR FORMATION
A l'attention du représentant légal
4 IMP DU CAPOT
69800 ST PRIEST**

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

Vu notamment son titre II bis et ses articles L. 625-1 à L. 625-5 et R. 625-1 à R. 625-7 ;

Vu le décret du 30 septembre 2022 portant nomination du Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 31/10/2024 par le représentant légal tendant à la délivrance d'une autorisation d'exercice en qualité de prestataire de formation, pour le compte de NR FORMATION, sis 4 IMP DU CAPOT 69800 ST PRIEST ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur remplit les conditions de délivrance de l'autorisation sollicitée en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercice comportant le numéro **FOR-069-2123-11-27-20240683361** est délivrée à NR FORMATION, sis 4 IMP DU CAPOT, 69800 ST PRIEST, titulaire du numéro de déclaration d'activité 84691702769.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer l'activité de prestataire de formation dans le ou les domaines des activités privées de sécurité suivantes :

- Activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage

Article 3 : La présente autorisation d'exercice est valable 99 ans, du 27/11/2024 au 27/11/2123, dans les conditions prévues notamment par les articles R. 625-1 à R. 625-16 du code de la sécurité intérieure et par l'article 63 du décret n°2016-515 du 26 avril 2016 susvisé.

Fait à Villeurbanne, le 27/11/2024

Pour le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité
et par délégation, la Déléguée territoriale



Constance DELMOTTE